



Le 5 juillet 2017

FOcus « **Formation professionnelle** »

Commission ministérielle pour la formation professionnelle du 3 juillet 2017

Parler bilan c'est bien...débatte sur les orientations ce serait mieux !

Au menu de cette réunion...

- le **bilan ministériel de la formation 2016**
- la présentation du **parcours national de formation EcoQuartiers**

Et un invité surprise inscrit à l'ordre du jour à la demande de FO :

l'exécution des budgets alloués à la formation en 2017, intégrant le cas échéant les évolutions intervenues par rapport aux prévisions de dotations initiales ainsi que la présentation des impacts potentiels sur les services/écoles et les agents.



Les attentes exprimées par FO en ouverture !

- que la commission ministérielle pour la formation professionnelle (CMFP) soit un lieu de la transparence, **en particulier ici sur l'ampleur et les effets des coups de rabot opérés sur les crédits de formation** ... là où il aura fallu claquer la porte du dernier CCAS pour faire sortir le DRH de l'omerta sur les crédits d'action sociale
- que la CMFP ne soit pas (plus) considérée comme une chambre d'enregistrement ou de présentation de bilans...**mais bien un lieu de débat sur les orientations et la programmation !**
- avec en fond de décor, comme FO l'a porté auprès des ministres le 29 juin dernier, la nécessité :
 - de **renforcer les moyens dédiés à la formation**, au service d'un plan de formation ambitieux et adapté aux nouvelles compétences attendues (quid d'une feuille de route ministérielle, l'actuelle couvrant 2016/2017 ?)
 - **d'établir une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de leurs écoles** pour en garantir la pérennité.

En réponse à l'intervention de FO, le DRH indique notamment qu'il partage la nécessité de revoir l'articulation entre les réunions plénières de la CMFP et de son bureau, **dans l'objectif que la commission elle-même retrouve une vocation « programmatique ».**

Concernant la feuille de route « post 2017 », le process d'élaboration n'est pas encore à ce stade défini...ceci devant s'articuler avec la démarche « schéma directeur de formation pluri-annuel » de la DGAFP. Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, **FO reste attachée à ce que la spécificité des missions de nos ministères et des compétences et parcours de leurs agents ne soit pas noyée dans un mécanisme dicté par la « DRH de l'Etat ».** La part très importante en jours de formation dédiées aux missions propres aux missions de nos ministères témoignant de cette nécessité !

FO est par ailleurs vigilante à ce que **le CMVRH et les écoles restent chargées d'assurer les formations dites « transverses ».**

Concernant le renforcement du réseau des écoles, on en reste aux bonnes intentions...**au risque de les livrer sans «force de rappel» aux initiatives locales dans le cadre des démarches initiées au sein des communautés d'universités.** FO attend le passage des discours aux actes !

A retenir...bilan ministériel de formation 2016

- **Sur le périmètre de ce bilan (consultable [ici](#))**: comme en matière de bilan social, de données concernant l'hygiène et la sécurité, constat est fait que les engagements pris à la création des établissements publics - « mais oui les agents resteront des agents du ministère à part entière » - sont rapidement oubliés. Et que les annonces « la DRH a vocation à piloter les opérateurs » restent virtuelles à ce stade ! Ainsi, à chaque création d'établissement, c'est le périmètre même du bilan présenté en CMFP qui s'appauvrit, et empêche toute analyse pluri-annuelle seule à même de permettre d'identifier des tendances de fond. Mais n'est-ce pas l'objectif ? FO réaffirme que les agents des établissements publics et des DDI ont vocation à garder leur place dans les différents bilans ministériels !!
- **Sur le budget** : une baisse sensible entre 2015 et 2016 (-5%), que FO dénonce !
- **Sur la prise en compte des frais de déplacement** : une comptabilisation toujours pas claire...alors qu'il s'agit d'une dimension souvent déterminante pour permettre aux agents de participer aux formations.
- **Sur l'évolution des effectifs dédiés à la formation et au recrutement** : -12 % depuis 2012 ! Et -23 % sur la seule sphère des services déconcentrés...les SG de proximité vidés de leur substance, les agents abandonnés en rase-campagne ! Et le CMVRH n'est pas épargné non plus...loin s'en faut (-10%).
- **Sur le potentiel de formateurs internes** : aucune donnée sur l'évolution pluri-annuelle ni la pyramide des âges...et attention aux freins implicites ou explicites mis en place par leur hiérarchie directe sous la pression du plan de charge !
- **Sur la maîtrise d'œuvre des formations** : le CMVRH toujours prépondérant (52%), et une baisse continue des maîtrises d'œuvre locales (-17 % depuis 2012)...cela ne facilite pas l'accès à la formation pour tous !
- **Sur le taux d'agents n'ayant pas bénéficié d'une formation en 2016** : seulement 50,7 % des agents ont eu une formation professionnelle en 2016...quelle évolution de la population d'une année sur l'autre ? L'administration ne dispose pas des outils permettant de répondre à cette question fondamentale pour savoir quelle est la population exclue de l'accès à la formation (de même que pour mesurer le nombre de formations refusées aux agents, ou bien du « delta » entre inscriptions et participations effectives aux formations). Le DRH s'engage à rappeler la vigilance des encadrants à ce sujet dans le cadre de la campagne 2017 des entretiens professionnels.
- **Sur la disparité en nombre de jours de formation professionnelles suivis** : de 3,49 pour les catégories B à 2,29 pour les catégories C...et aucune analyse quant à l'origine des différences.
- **Sur le congés formation** : quelle évolution pluri-annuelle ?
- **Sur le droit individuel à la formation** : quelle évolution dans le temps avant bascule en mode Compte Personnel de Formation ? Juste que l'exercice 2016 (le dernier avant basculement en mode « compte personnel de formation ») est sensiblement en retrait par rapport à 2015.
- **Sur le nombre d'élèves dans les écoles en 2016** : une légère augmentation (+3%) dont FO se félicite...mais une baisse cumulée de 10 % depuis 2012 ! Effort de recrutement à poursuivre pour assurer le renouvellement des générations !!
- **Sur la formation statutaire** : quels effets des plans de requalification et de déprécarisation ? Quel financement des frais de déplacement (sachant que les problèmes sont réguliers pour des agents devant assumer une avance de trésorerie importante avant même d'avoir pu bénéficier des effets d'une promotion...voire pour certains alors qu'ils subissent une baisse importante de leurs rémunération dans le cas de la déprécarisation) ? L'administration étant dans ce cadre incapable d'expliquer la baisse de 9 % du budget sur un an , et -18 % sur la formation initiale post-diplômante !



A retenir...plan de formation « éco-quartiers »

Une démarche transversale (présentation consultable **ici**) et partenariale avec les collectivités, pour laquelle FO a posé la question de la consolidation et diffusion des compétences correspondantes via les réseaux métiers (la majorité des agents du ministère formés étant en DREAL), et de la pérennité de l'appui important apporté par le CEREMA dans ce domaine...là où l'on annonce des baisses drastiques d'effectifs d'ici 2020.

Cette dernière question restant sans réponse au même titre que l'interpellation du DRH et de la DGALN sur les perspectives liées aux missions de contrôle de la qualité de la construction...

POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès exige la remise en place de réseaux métiers ministériels, intégrant l'ensemble des services mettant en œuvre les politiques, avec l'appui du CMVRH. Le congrès s'oppose à toute interministérialisation des CVRH.

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017

Exécution du budget 2017

La question posée par FO aura au moins eu le mérite d'amener l'administration à mettre de l'ordre dans ses données budgétaires pour 2017, avec :

- un budget initial dédié à la formation de 59 M d'euros (dédié aux écoles, au CMVRH, à l'IFORE et à l'organisation des concours)
- un « surgel » budgétaire imposé avant l'été **de 520.000 euros...avant même annonce de l'austérité généralisée par le gouvernement !**
- l'affirmation de l'administration que l'ampleur actuelle des reprises « n'aurait pas d'impact direct dans l'exécution du programme 2017, le fonctionnement des services ou les dotations allouées aux écoles ». **On ne demande qu'à la croire...tout en appelant nos représentants locaux à nous signaler toute restriction imposée !**



En cas de nouvelle évolution défavorable du budget alloué à la formation en cours d'exercice, ce que nous ne pourrions une nouvelle fois que dénoncer, FO exige la convocation d'une réunion dédiée du bureau de la CMFP !

POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès exige le maintien des écoles sous tutelle de nos ministères ou comme parties intégrantes des Établissements Publics IGN et Météo-France ainsi que la sanctuarisation de leurs moyens. Le congrès revendique une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de ses écoles pour en garantir la pérennité. Le congrès exige le respect de leur identité et le maintien des valeurs de service public, qui sont leur marque de fabrique.

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017

POUR un réseau de formation ministériel conforté

Le congrès revendique la mise en place d'une stratégie ministérielle ambitieuse de formation répondant à des besoins liés à des missions pérennes, favorisant l'épanouissement de chacun dans des parcours choisis et valorisants, déclinée en plans de formations dans l'ensemble des services et établissements, appuyée sur le concours de l'ensemble des moyens de formation ministériels (Ecoles, CMVRH et Instituts de formation).

Résolution Fonction publique – FEETS-FO 2017

Et maintenant...les prochaines étapes ?

Le DRH s'est engagé à proposer rapidement un calendrier des instances (commission et bureau) pour le second semestre 2017, intégrant le calendrier de travail sur la prochaine feuille de route ministérielle et sur la mise en œuvre du compte personnel de formation.

